

PARIS, le 20 Avril 2011

PERMANENCE DES SOINS : LE BON EXEMPLE DES HEPATO-GASTROENTEROLOGUES NANCEIENS

L'U.ME.SPE./C.S.M.F., premier syndicat des médecins spécialistes libéraux, salue l'initiative des hépato-gastroentérologues libéraux nancéiens qui ont décidé de mettre un terme à des astreintes en établissements de soins privés basées uniquement sur le bénévolat.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. a, depuis deux ans, attiré l'attention de la Direction Générale de l'Organisation des Soins mais, également, du gouvernement sur l'iniquité qui consistait à imposer à de nombreux médecins spécialistes libéraux des astreintes dans les établissements privés bénéficiant d'un service d'urgences sans que cette pénibilité soit rémunérée.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. rappelle qu'il y a, actuellement, une concertation pour mutualiser, à juste titre, les besoins médicaux par bassin de population entre les structures libérales mais, également, dans le cadre d'une coopération public/privée, encore faut-il que tous les praticiens mobilisés soient indemnisés pour cette pénibilité

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. souhaite que, dans le cadre de la Loi HPST voulant une meilleure coordination des soins mais également des ressources médicales, les missions de service public effectuées par les médecins libéraux dans le cadre des gardes et astreintes soient reconnues et valorisées et directement versées par les ARS sur les comptes mandataires des praticiens comme l'a proposé le député Jean Pierre DOOR dans un amendement à la Loi FOURCADE.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. demande à l'ensemble des médecins libéraux de se mobiliser à l'instar de nos collègues nancéiens. C'est par un mouvement important venant de la base, traduisant une exaspération légitime que nous pourrions obtenir, comme par le passé, la reconnaissance d'une demande légitime.

U.ME.SPE.
Union Nationale des
Médecins Spécialistes
Confédérés

79, rue de Tocqueville
75017 PARIS

Tél. : 01 44 29 01 30

Fax : 01 40 54 00 66

umespe@club-internet.fr